

Festival

Festival du sillon de Bretagne



Le président Didier Caudal ainsi que le bureau du festival du sillon de Bretagne vous envoient leurs meilleurs vœux pour 2016. Que cette année soit chargée de joie, de bonheur et de bons moments partagés avec votre famille, vos proches et les membres de vos associations.

Nous aurons le plaisir de vous retrouver du 26 au 28 août 2016 pour fêter ensemble le 60^{ème} anniversaire du festival. De belles surprises sont en préparation, afin de partager et de fêter ensemble comme il se doit cet anniversaire avec le maximum de malvillois.

Cette année, le cercle celtique fêtera également son 60^{ème} anniversaire.

Si un jour ou l'autre vous avez écrit l'histoire du cercle et/ou du festival (adhérents, bénévoles, associations partenaires, sponsors...), vous êtes cordialement invités à la journée retrouvailles qui se déroulera à l'espace thalweg le dimanche 11 septembre 2016. Merci de faire circuler cette information si vous connaissez des personnes concernées.

Merci de prendre contact en envoyant un mail à festival.malville@gmail.fr ou sur le portable du festival au 06 52 33 51 54 afin de vous recevoir du mieux possible, et pour que nous puissions vous informer sur l'organisation de cette journée.

29^{ème} Journée des Collectionneurs

19 & 20 Mars 2016

Déjà une nouvelle édition qui vous permettra de découvrir de nouvelles collections présentées avec goût par 49 passionnés venant des quatre coins de France. N'hésitez pas à discuter avec eux car ce ne sont pas des vendeurs et leur plus grand plaisir est de partager leur passion.

Un collectionneur de la région exposera des électrophones TEPPAZ bien connus d'une certaine génération d'entre nous. Un couple d'anglais, habitant en France, vous fera découvrir leurs collections de "Pie Funnel" (Entonnoirs à tourte) et d'appareils médicaux.

Quelques autres collections : Pieds de Roy, Graines du Monde Entier, Poche de St Nazaire sous l'occupation, Postes TSF, Terres Cuites de l'Isle Adam, etc.

La largeur des allées permet aux personnes à mobilité réduite de nous rendre visite.

Et bien sûr, nous espérons comme toujours avoir de la main d'oeuvre supplémentaire pour le week-end, l'installation et désinstallation du matériel ainsi que des habitants acceptant de loger les exposants qui viennent de plus de 100 kms de Malville pour une à deux nuits et pour 1 à 2 personnes.

► Ouverture au public : Samedi 19 mars de 14h30 à 18h30
Dimanche 20 mars de 9h30 à 18h

► Contact au 02 40 56 47 92 ou au 02 40 56 03 10



Réalisation : commission communication

Elus : Bidaud D, Boucherel D, Brevet M-T, Esnault J-Y, Janvier M, Joalland S, Lœuillet R, Manach D. • Membres extérieurs : Bayo D, Cadorel Y, Perinelle A, Renon-Lego A. • Rédaction : lung A-S / communication@malville.fr



Rue de la Merlerie • 44260 MALVILLE
Tel : 02 40 56 42 61 • Fax : 02 40 56 04 97
www.malville.fr

INFO +

Ouverture de la mairie

Du lundi au vendredi : 9h-12h / 14h- 17h
Le samedi (état civil) : 9h - 12h

02 40 56 42 61
secretariat@malville.fr

Service urbanisme

Sans RDV de 9h à 12h les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
Sur RDV tous les après-midis et les mercredis

02 40 56 04 94
urbanisme@malville.fr

Service association

Mardi / mercredi / jeudi : le matin
Vendredi : toute la journée

02 40 56 09 20
association@malville.fr

Restaurant scolaire

02 40 56 46 03
restaurant-municipal@malville.fr

Accueil périscolaire et de loisirs

06 75 56 82 56
service-enfance@malville.fr

Le mariage de la CCLS et de la CCCE est programmé.

Suite à la mise en application de la « LOI NOTRe » parue le 8 août 2015 portant la "NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE de la REPUBLIQUE", voici un résumé des principaux changements qui vont intervenir :

Pour la REGION : un nouveau projet de découpage a été voté et de nouvelles attributions (appelées "compétences") lui sont allouées.

Cette loi renforce le rôle de la région en matière de développement économique : soutien aux entreprises, schéma régional de développement économique, innovation et internationalisation.

Elle nécessite la rédaction d'un schéma d'aménagement durable du territoire : organisation de l'espace, mobilité, lutte contre la pollution de l'air...logements, déchets, énergie... transports scolaires et routiers départementaux.

Le DEPARTEMENT, quant à lui, a la responsabilité de la voirie dite « départementale », de la gestion des collèges et de tout ce qui concerne la solidarité.

En ce qui concerne MALVILLE et les agglomérations voisines, cette loi visant à renforcer les intercommunalités, le Préfet a proposé l'union des huit communes de la communauté de communes "Loire et Sillon" avec les trois communes formant celle de « Cœur d'Estuaire ».

Le 4 mars 2016, le Préfet officialisera notre fusion et nous aurons alors jusqu'au 1er janvier 2017 pour nommer et organiser cette nouvelle communauté de communes élargie. Pour nous, c'est un vœu qui se réalise après 15 années d'espoir et de démarches... Ce mariage de 11 communes apportera assurément une dynamique renouvelée et des ressources financières supplémentaires ; notre situation "d'entre deux" métropoles confèrera un sens fort au territoire avec, comme atout identitaire propre , un trésor : les marais Nord - Loire.

Dans ce type de projet, il ne faut jamais oublier que... tout vient à point à qui sait attendre !

Dominique MANACH
Maire



Infos municipales

Abattage des arbres

Réunion des Maires.

Le Règlement d'Urbanisme fait partie intégrante du Plan Local d'Urbanisme adopté en Juillet 2015 par le Conseil municipal. En outre, les règles concernant les constructions des habitations, des locaux professionnels industriels ou agricoles, ce règlement concerne également les conditions d'occupation et d'utilisation des sols dans toutes les zones classées Urbanisables A, B, C, E ou I, Agricoles ou Naturelles. Cela concerne notamment la protection des éléments de paysages identifiés au PLU, tels que certains espaces boisés ou des haies remarquables.

RAPPELS DU REGLEMENT : Dispositions générales article 3 – Sur le plan graphique figurent les chemins, haies, éléments du patrimoine à préserver au titre de l'article L, 12315, 7 du code de l'urbanisme. Ils sont soumis à une déclaration préalable. Les espaces boisés remarquables classés au titre de l'article L, 12315, 7 du code de l'urbanisme sont repérés au plan par un semis ronds. L'abattage des boisements existants dans les secteurs boisés devront faire l'objet d'une déclaration préalable. L'abattage devra être justifié par l'aménagement d'un accès, d'une voie, la construction d'une extension ou d'une annexe... mais des mesures compensatoires seront mises en place sur la même parcelle par la plantation de végétaux et ces mesures seront explicitées dans la déclaration préalable. La plantation d'espèces identiques ou essences locales sera privilégiée.

En conséquence, désormais avant toute coupe de bois, renseignez-vous en mairie pour savoir si votre haie est identifiée « protégée ». Si c'est le cas, vous avez l'obligation légale de déclarer ou de demander l'autorisation pour les coupes de bois, sous peine d'amende. Selon les cas, vous serez autorisé à couper des arbres qui repartiront en recepage, à élaguer les autres espèces sans les abattre, ou à en abattre quelques-uns à condition de replanter. L'essentiel étant de ne pas détruire irrémédiablement la haie désormais protégée.

L'objet de cette mesure est de préserver un certain nombre de haies brise-vent nécessaires au maillage agricole, pour leur rôle anti-érosion des terres cultivées, d'abri des animaux d'élevage et d'habitat de la flore et de la faune sauvage.

C.C.A.S.

- **Permanences :** Les permanences du Centre Communal d'Action Sociale se tiennent les lundis et mardis en Mairie.
- **Un repas ou un colis offert aux aînés**

La municipalité propose aux aînés ayant 70 ans et plus au cours de l'année 2016, à domicile ou en établissement, de choisir entre :

- **Un repas** qui sera servi le mercredi 11 mai 2016 à 12h au restaurant municipal de Malville. Les conjoints n'ayant pas 70 ans sont invités moyennant une participation de 10 €. Les élus et les membres du CCAS partageront avec vous ce moment de convivialité. Nous proposons d'assurer votre transport aller-retour si vous n'avez pas de moyen de locomotion.
- **Un colis** de Noël qui sera porté à domicile en décembre 2016.

Coupon à remettre au CCAS de Malville avant le 30 mars 2016 :

M. et/ou Mme :

Dates de naissance :/...../.....

Adresse :

Tél :

Je choisis le repas **ou** Je choisis le repas avec transport par la municipalité **ou** Je suis un conjoint de moins de 70 ans souhaitant participer au repas des aînés moyennant une participation de 10 €. Nom, Prénom :

ou Je choisis le colis porté à domicile.

► Informations : Anne Philippot, CCAS au 02 40 56 04 93 - ccas-rh@malville.fr

Concours photos enfants

La municipalité met en place un concours photos à destination des enfants au printemps 2016 sur le thème : "Donne vie à ton légume préféré". Ce concours sera ouvert à tous les jeunes malvillois à partir de 8 ans. Chaque participant pourra déposer deux photos à la Mairie ou les envoyer par mail à infos@malville.fr.

Les vainqueurs seront primés par un jury qui notera les photos selon les critères suivants : respect du thème, technique, artistique et originalité.



Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le service associatif et culturel au 02.40.56.09.20 / association@malville.fr

Aménagement du Pressoir

Appel à Participation Citoyenne

Le projet d'Aménagement de la zone du Pressoir est en phase de lancement. Situé à proximité du centre bourg, il impactera durablement notre territoire. Dans ce cadre, il apparaît nécessaire que des Malvilloises et Malvillois de ce quartier et de la commune puissent intégrer un groupe de travail constitué d'habitants, d'élus et de techniciens.

Vous pouvez envoyer vos candidatures avant le 20 février 2016 par mail à l'adresse suivante: urbanisme@malville.fr

► Pour plus d'informations, contactez le service urbanisme 02 40 56 04 94

Fermeture toilettes publiques

Suite à de trop nombreuses (et coûteuses) dégradations des toilettes publiques de la commune, nous procédons à la fermeture de celles-ci. Pour rappel : aucune réglementation n'impose à une commune de mettre à disposition ce type d'équipement.

Nouveaux visages à la mairie

- **Linda DAUVERGNE**, est en charge du service comptabilité.
- **Tristan MONVOISIN** s'occupe du service urbanisme. **Contact :** 02 40 56 04 94 ou urbanisme@malville.fr
- **Anne-Sophie IUNG** est en charge de la communication de la Ville. **Contact :** tél. au 02 40 56 04 93 ou communication@malville.fr
- **Delphine MEIGNEN** s'occupe de la gestion des ressources humaines au sein de la mairie.



Infos générales

Places "handicapés" : occupées ?

Nous rappelons que les places de parkings handicapés sont à destination des personnes handicapées **uniquement**. Il nous paraît important de respecter cela car les places sont souvent occupées par des personnes valides autour des écoles.



Agenda

21 février	Vide-grenier Complexe Serge Plée
Du 27 février au 19 mars	Représentations de théâtre Café-Théâtre de l'Espace Thalweg
19 et 20 mars	Journée des Collectionneurs Complexe Serge Plée